



PROTCOLE D'ASSEMBLEE PRIMAIRE

JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2022

Assemblée primaire qui se déroule à la salle du complexe communal.

1. Ouverture de l'Assemblée primaire

M. Danny Defago, Président, ouvre la séance à 19h30.

Il salue l'Assemblée et remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence.

Il précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, ainsi que par diffusion d'un tout-ménage contenant le résumé des budgets de fonctionnement et d'investissement 2023 de la Municipalité.

Il excuse sans les nommer les citoyennes et citoyens l'ayant prié de le faire et Mme Aude Mayoraz, conseillère communale, absente pour raisons de santé.

Il présente à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée primaire
2. Nomination de scrutateurs
3. Validation des paramètres fiscaux 2023
4. Présentation et adoption du budget 2023 de la Municipalité
5. Présentation du plan financier quadriennal 2023 - 2026
6. Présentation et adoption du nouveau Règlement intercommunal du CSIB (centre de secours incendie B)
7. Divers
8. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

2. Nomination de scrutateurs

Sont nommés par l'Assemblée : Mme Josiane Pitteloud et M. Benoît Barras.

3. Validation des paramètres fiscaux 2023

Danny Defago présente à l'Assemblée les paramètres en vigueur. Il indique ensuite que le paramètre « indexation » est appelé à une modification suite à l'augmentation du coût de la vie depuis la dernière adaptation datant de 2008.

Il propose ainsi à l'Assemblée primaire le maintien des paramètres « coefficient », « impôt personnel », et « taxe sur les chiens » et de porter le paramètre « indexation » de 160 à 163 %.

Paramètres 2023

Indexation	163%
Coefficient	1.30
Impôt personnel	12.00
Taxe sur les chiens	100.00

Personne ne souhaitant prendre la parole, le Président propose à l'Assemblée d'accepter la proposition du Conseil municipal.

L'Assemblée primaire, par voie de main levée, à l'unanimité, valide les paramètres fiscaux pour l'année 2023.

4. Présentation et adoption du budget 2023 de la Municipalité

Danny Defago soumet à l'Assemblée le budget 2023 de la Municipalité.

La récapitulation du compte financier est présentée à l'écran et les postes les plus importants sont commentés.

En particulier, le Président explique que le Conseil municipal, contraint par les exigences légales relatives aux financements spéciaux (comptes autofinancés) a dû procéder à une augmentation importante des taxes « ordures ». L'adaptation entrera en vigueur dès 2023 et devrait permettre d'autofinancer le compte à l'avenir. Il précise toutefois que cette adaptation des taxes sera insuffisante pour résorber le déficit accumulé lors des derniers exercices, lequel devra être amorti sur 8 ans à partir de 2025.

D'autres décisions seront donc inévitables.

Intervention de M. Jean-Louis Favre : Il a entendu dire que d'autres communes répartissent les coûts dans plusieurs services.

Réponse de Monique Nendaz : Le cadre légal ne le permet pas.

Danny Defago demande quelles sont ces communes afin de se renseigner auprès d'elles.

Question de M. Joachim Chardon : Est-ce que les touristes et les résidents secondaires sont également concernés par l'augmentation.

Réponse : Oui.

Question de M. Loyan Théodoloz : La taxe est-elle facturée au propriétaire ou au locataire ?

Réponse : Au propriétaire. Libre à lui de la refacturer au locataire selon le contrat.

Danny Defago présente ensuite les principaux investissements, après avoir rappelé la ligne budgétaire que le Conseil souhaite respecter afin d'intégrer dans les années à venir les amortissements du nouveau centre scolaire.

Il précise que cette ligne n'est pas respectée par le budget 2023 en raison d'opportunités d'investissement offertes par la réalisation du nouveau centre scolaire, à savoir : adaptation de l'UAPE, transition énergétique des bâtiments communaux existants et réalisation d'une infrastructure de production d'énergie solaire.

Il commente brièvement ces 3 projets, puis explique que leur financement peut être assuré par la dissolution du fonds financier de réserve de la société simple Bramois Energie, fonds auquel la Commune participe pour un montant d'environ CHF 1'000'000.--.

Il communique ensuite les chiffres clés du budget :

Charges de fonctionnement	Fr	11'771'061.--
Revenus de fonctionnement	Fr	13'300'841.--
Marge d'autofinancement	Fr	1'529'780.--
Dépenses d'investissements	Fr	9'304'000.--
Recettes d'investissements	Fr	1'631'500.--
Investissements nets	Fr	7'672'500.--
Découvert de financement	Fr	6'142'720.--
Marge d'autofinancement	Fr	1'529'780.--
Amortissements	Fr	1'975'115.--
Financements spéciaux	Fr	11'497.--
Diminution de la fortune	Fr	456'832.--

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Président soumet au vote le budget 2023 de la Municipalité.

L'Assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité, accepte le budget de la Municipalité 2023.

5. Présentation du plan financier quadriennal 2023 - 2026

A titre informatif, Danny Defago présente le plan financier 2023 – 2026.

6. Présentation et adoption du nouveau Règlement intercommunal du CSIB (centre de secours incendie B)

M. Mathieu Carruzzo, Conseiller en charge de la sécurité publique, présente le règlement et commente les modifications apportées par rapport à l'ancien règlement communal.

Il donne quelques informations en chiffres sur l'activité du Centre de secours incendie.

A l'issue de sa présentation, il invite l'Assemblée à faire part de ses éventuelles questions ou remarques.

M. Etienne Mayoraz, commandant du feu, explique pourquoi c'est cher à mettre en place mais estime que cette nouvelle collaboration apporte une nette amélioration pour la sécurité.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mathieu Carruzzo rend la parole à Danny Defago.

Le Président remercie Mathieu Carruzzo et Etienne Mayoraz et demande à l'Assemblée si elle accepte le nouveau Règlement intercommunal du CSIB.

L'Assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité, accepte le nouveau Règlement intercommunal du CSIB.

7. Divers

Danny Defago donne quelques informations concernant l'éclairage de Noël.

Il revient brièvement sur la votation communale du 27 novembre concernant les fusions de communes et remercie les citoyennes et citoyens pour leur engagement respectueux, ainsi que la jeunesse pour l'intérêt marqué qu'elle a témoigné pour l'avenir de la Commune dans le cadre de ce scrutin.

Il passe ensuite la parole à l'Assemblée.

M. Luc Bonvin, au nom du Collectif mis en place, indique que les jeunes ont pris beaucoup de plaisir dans cette campagne et qu'ils continueront à s'investir dans la politique hérensarde.

M. Etienne Mayoraz félicite le Conseil communal pour la manière dont a été géré ce dossier de fusion.

Mme Franca Carmagnolia souhaite savoir si les décorations de Noël privées sont autorisées. La réponse est oui.

M. Joachim Chardon souhaite connaître les raisons de ce « non » éclairage de Noël et se demande pourquoi l'église de Vex est encore allumée alors que Valère et Tourbillon sont dans le noir.

Réponse de D. Defago : La principale raison est l'économie d'énergie. L'église de Vex sera bientôt éteinte, OIKEN doit s'en occuper.

M. Jean-Michel Nendaz propose de tout éteindre pour des questions sécuritaires (éblouissement dû aux zones d'ombres et de lumières).

Réponse de D. Defago : Il s'agit d'une période d'essai d'un an. A son terme, la population sera consultée.

8. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président donne lecture du procès-verbal minute à l'Assemblée primaire.

Il soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 1^{er} décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

Le Président clôt l'Assemblée à 21h35, remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Vex, le 1^{er} décembre 2022/nit

Le Président
Danny Defago

La secrétaire
Nicole Trincherio